



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202278-20181211-823-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2018

Affichage : 18/12/2018

Extrait du registre des délibérations Comité syndical : SIMA COISE

Séance du : 11/12/18
Compte rendu affiché le : 18/12/18
Date de la convocation : 27/11/18

Nombre de délégués : 10
En exercice : 10
Présents : 10
Votants : 11

Nombre de délégués concernés : 10
En exercice : 10
Présents : 10
Votants : 11

Présents:

CCFE : Desjoyaux Armelle, Rochette George

CC MDL: Murigneux Pascal, Morales Philippe, Berne Marcel, Villard Patrick, Bonnier Daniel, Rousset Emmanuel

SEM : Charbonnier Jean-Yves, Gonon Pascal

COPAMO :

St André la Côte :

Excusés : Galichet Eric (pouvoir à M Rochette George), Forissier Serge

Secrétaire de séance : Gonon Pascal

N°823 Délibération : Objet Relative à la modification des statuts du SIMA

Monsieur le Président explique que l'arrivée de 14 communes supplémentaires de CCMDL pour la compétence ANC entraîne mécaniquement une augmentation du nombre de délégués pour cette compétence.

Monsieur le Président rappelle qu'actuellement les statuts du SIMA sont établis sur 1 délégué pour 2 communes pour l'ANC.

Monsieur le Président rappelle que la CCMDL devra désigner 7 nouveaux délégués, ce qui portera le nombre de total délégués ANC à 25. Avec ces nouveaux délégués, le quorum du Comité Syndical passera de 10 à 14 membres présents, ce qui risque de compliquer la tenue des réunions.

Monsieur le Président propose de modifier les statuts pour le nombre de délégués ANC en passant à 1 délégué pour 3 communes. Cette solution permettrait de maintenir le même nombre de délégués pour l'ANC à 18 comme actuellement.

Enfin, Monsieur le Président explique qu'il convient de modifier certains points des statuts concernant l'ANC, qui est actuellement partie intégrante du Bloc de compétences 2.

Monsieur le Président rappelle, que la rédaction des statuts rend ce bloc de compétence applicable sur le bassin versant de la Coise et du Volvon et que les 14 nouvelles communes qui intégreront le Sima pour l'ANC sont hors bassin versant.

Pour cela Monsieur le Président explique qu'il est proposé de créer un 3^{ème} bloc de compétence « ANC » sans préciser de lien à un bassin versant.

Monsieur le Président rappelle que ces projets de nouveaux statuts, une fois adoptés par le Comité Syndical, devront être notifiés ces changements aux EPCI adhérentes afin que ces dernières délibèrent à leur tour.

Monsieur le Président explique que les modifications aux statuts sont surlignées dans le document joint.

Après lecture des modifications et après en avoir délibéré, les membres du comité syndical acceptent à l'unanimité les modifications des statuts du SIMA Coise et autorisent le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour leur approbation par les EPCI adhérentes.

Ont signé au registre tous les membres présents. Copie conforme au registre

Fait à Saint Galmier

Le 11 décembre 2018

Le Président
Jean Yves Charbonnier